

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Trente huit francs d'argent pris dans la bourse de la commune & huit francs que le Recouvreur de Châteaun d'Yverdon tire par année, un quartier de seigle par enfant des 6 à 10 ans*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *que chaque chef de famille paye au Régent, & huit char de bois que la Commune lui donne par année.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Chapuis

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

19
N. 10

Villars Eponey et la Mauguettaz
Le premier Endroit c'est un Village et le second un hameau.

Villars Eponey est Commune Mais la Mauguettaz est un hameau de la commune d'Yvonand
Il y font de la Paroisse d'Yvonand. Il y a à Villars un Agent.

District d'Yverdon
Canton Du Léman

Villars est un Village, Mais la Mauguettaz un hameau.

Il y font éloignés l'un de l'autre de demi heure.

Il y a Douze Enfants à Villars et Vingt-un à la Mauguettaz

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Mollondin, Cronay, Cuarny, Yverdon et Yvonand

Mollondin est éloigné de la Mauguetta ^{trois} quarts d'heure. Cronay trois quarts d'heure et une heure de Villars. Cuarny demi heure de la Mauguetta et quart d'h. de Villars, Yverdon une heure, et d'Yvonand une, Mauguetta et Cronay est éloigné de demi heure d'Yvonand.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à Lire l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique et le Chant des Psalmes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école s'y tient toute l'année excepté 2 semaines de congé des moissons.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

le Nouveau Testament, le Catechisme retouché d'Ostervald &c.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Selon les règles de bonté envers Dieu, de Justice et de Charité envers le prochain & de Tempérance envers soi-même.

9°. Durée de l'école chaque jour?

On tient 2 h. chaque école en été et trois en Y.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Les enfans y sont classés chacun selon son âge.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Le régent est établi par le Pasteur en suite d'un examen.

de Mollondin
Jean Pierre Lambellin.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Quarante Neuf ans.

une fille

Depuis trente quatre ans

Il n'avoit pas commencé quand il a commencé d'exercer cette vocation

Il s'est vu le régent d'Yvonand aux fonctions de l'église

Doute à Villars & vingt-un à la Mauguetta

Tous autant que faire se peut

Non

Il n'y a ni à l'un ni à l'autre de ces endroits aucune maison pour y tenir école, mais le Régent est obligé d'aller chez les pères de familles quinze jours par enfant

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Cent francs, Il en perçoit la moitié à la Mauguettaz, savoir 25 L de la Commune excepté ce que font les Enfants qui est 15 L. Et à Villars 50 L. Sur lesquels les Enfants en paient 20.

Rien

*15 L. à la Mauguettaz
Et 20. à Villars.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Villars le 15 Mars 1821

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

a Yvonand,

Village.

Commune ou le roid hameau de la Mauguettaz et celui de Niedens.

De la Paroisse et Agence d'Yvonand;

d'Yverdon.

Du Léman.

Les maisons du Village les plus éloignées de celle de l'école sont à 10. Minutes. Et Village comprend 59. Ménages.

L'hameau de Niedens composé de 7. Ménages est éloigné de demi heure, Le Moulin est à 1/4 d'heure

a Yvonand 70. et à Niedens 9.

Handwritten signature and initials